

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 1^{er} mars 2006

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL

Groupe SNC-Lavalin Inc. (SNC) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le Groupe SNC-Lavalin Inc. (SNC) a annoncé le 24 février 2006, que son conseil d'administration a déclaré un fractionnement d'actions sur la base de trois pour une de toutes les actions en circulation de la compagnie.

Le fractionnement d'actions, à raison de trois pour une, prendra la forme d'un dividende en actions. Sous réserve d'une approbation réglementaire définitive, les actionnaires recevront deux actions ordinaires additionnelles de SNC pour chaque action ordinaire détenue. Le dividende en actions sera payable le ou vers le 16 mars 2006 aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 10 mars 2006.

La Bourse et la CDCC émettront un nouvel avis uniquement si la compagnie n'obtient pas l'approbation réglementaire finale dans les délais prévus.

Fractionnement d'actions – détails du rajustement:

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** **8 mars 2006**
- **DATE** **10 mars 2006**
D'ENREGISTREMENT :
- **DATE DE PAIEMENT :** **Le ou vers le 16 mars 2006**

Circulaire no : 044-2006

CDCC - détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur SNC seront rajustées comme suit:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 8 mars 2006
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** SNC
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Triplé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires SNC
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉE :** À compter du 8 mars 2006, les limites de positions et de levées augmenteront à 31 500 contrats
- **CUSIP :** 78460T105

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

La Bourse - détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés, le 8 mars 2006, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries SNC comme suit:

Groupe SNC-Lavalin Inc.		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée	Code des prix de levée
78,00 \$	26,00 \$	T
84,00 \$	28,00 \$	B
90,00 \$	30,00 \$	F
96,00 \$	32,00 \$	J
102,00 \$	34,00 \$	M

Les prix de levée peuvent varier selon les prix de fermeture de l'action sous-jacente le mardi 7 mars 2006.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le service des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale